



EXPERTISES EN ASCENSEURS

DOSSIER DE CONTRÔLE TECHNIQUE QUINQUENNAL

N° MD2025/03/13-03

**REGIE SPC LE CHENAY TRIANON -
SCC PARLY 2
2 AVENUE CHARLES DE GAULLE
BP65
78152 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
CEDEX**

Résidence

**IENA
3 SQUARE COPERNIC
78150 LE CHESNAY**



Repérage : Ascenseur

Ascenseur entretenu par : **OTIS**
N°awl96

Présence du technicien Mr Auguste
Benjamin

**Indiquer la nécessité de prévenir les actes de malveillances portant atteinte au
verrouillages des portes palières :**
OUI NON

LYON, Le 13 mars 2025

Didier MENDEZ

SIGNATURE



EXPERTISES EN ASCENSEURS

Contrôle technique N° MD2025/03/13-03

COMMANDE CLIENT N°
Résidence
IENA
3 SQUARE COPERNIC
78150 LE CHESNAY

LIEU DU CONTRÔLE

Adresse : 3 SQUARE COPERNIC

78150 LE CHESNAY

Bâtiment : Ascenseur

CARACTERISTIQUES DE L'APPAREIL

Charge : 0300 KG 4 Personnes

Genre : Ascenseur

Course : ≈ 09 m

Constructeur : OTIS

Type d'entraînement : Electrique
Groupe de traction : Adhérence

Prestataire d'entretien : OTIS

Niveaux : 04 Nx
Etages : RJ/0/1/2

Mise en service : ~1970
Année de rénovation : 2012

Vitesse nominale : 0,70 M/S
Contrôle de vitesse : Variation de fréquence

Type d'armoire : Otis MCS 220

Position machinerie : Basse

Type de traction : Câbles
Modèle de traction : Otis 10 ATL

Type de portes palières : Battantes avec oculus
Type de serrures : Otis

Type de suspension : Mouflé (2/1)

Nombre de portes cabine : 1 - Simple accès
Type de portes cabine : Automatique 3 vantaux latérale
Passage libre : 0700 mm

Nombre de câbles : 03
Diamètre : 09,5

Type de gaine : Maçonnée

Norme applicable : NF P82-201
Date : 1974

Machinerie



Toit de cabine



Cuvette



APPAREILS UTILISES POUR LE CONTRÔLE

Luxmètre - Multimètre - Tachymètre - Mètre - Caisse à outils

Centre d'affaires PARTN'ACE - 304 Rue Garibaldi - 69007 Lyon - France
Tél : 06 38 60 24 74 - Fax : 04 78 61 29 13 - Mail : didier.mendez@mcs-ascenseurs.fr
RCS LYON 438 174 104 - N° SIRET 438 174 104 00010

Lieu : 3 SQUARE COPERNIC 78150 LE CHESNAY

Contrôle technique N° MD2025/03/13-03

Contrôle effectué par Monsieur Didier MENDEZ à LYON, Le 13 mars 2025

S : Amélioration de sécurité suivant le décret du 2 juillet 2003

F : Fonctionnement E : Etat de conservation

P : Présence R : Réalisation

B : Bon
M : Mauvais
NC : Non concernés

1 - GAINÉ		OBSERVATIONS	S	P	R	E	F
1-1 - Paroi de protection	B		1.4	P		E	
1-2 - Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours	NC		1.9	P	R	E	F
1-3 - Garde pieds, seuils	B					E	
1-4 - Moyen d'accès à la cuvette	M	Anomalie N° 1		P		E	
1-5 - Eclairage	B		1.7	P		E	F
2 - CUVETTES							
2-1 - Etat général	B					E	
2-2 - Dispositif d'arrêt	B		1.7	P		E	F
2-3 - Dispositif de demande de secours	B		2.2	P		E	F
2-4 - Refermeture porte palière (pêne carré)	B		1.1 et 1.7	P		E	F
2-5 - Amortisseurs, socles, butées	B			P	R	E	F
2-6 - Eclairage	B		1.7			E	F
3 - GUIDAGES							
3-1 - Eléments de guidage	B					E	
4 - EQUIPEMENT DES PALIERS							
4-1 - Signalisation présence cabine, sens de déplacement	B						F
4-2 - Affichage (déplacement de la cabine)	NC			P		E	F
4-3 - Manœuvre pompiers	NC			P		E	F
4-4 - Organe de commande avec voyant	B			P		E	F
5 - PORTES PALIERES							
5-1 - Serrures, dispositifs de verrouillage (essai de masse, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection contre projection de liquides, ...)	M	Anomalie N° 2	1.1 et 1.4		R	E	F
5-2 - Condamnations électriques - contrôle de fermetur	B				R	E	F
5-3 - Déverrouillage de secours	B		1.1 et 1.2	P			F
5-4 - Signal sonore et lumineux	NC		1.2	P		E	F
5-5 - Eléments constitutifs (vitrage)	B		2.3	P		E	
6 - ORGANE DE SUSPENSION							
6-1 - Caractéristiques	B				R		
6-2 - Etat général des éléments constitutifs	M	Anomalie N° 3				E	
6-3 - Attaches	M	Anomalie N° 4			R	E	
6-4 - Poulies, pignons, protecteurs	B		2.6	P		E	
6-5 - Vérin	NC					E	
6-6 - Affichage	B			P		E	
7 - CABINE							
7-1 - Eléments constitutifs (parois, plancher, toit)	B					E	
7-2 - Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)	NC					E	F
7-3 - Faces de service (jeux)	B				R		

7-4 - Baie de cabine sans porte (dispositif équivalent)	B			P	R	E	F
7-5 - Porte de cabine (protection passage)	B	1.3		P		E	F
7-6 - Dispositif de verrouillage	B	1.6		P	R	E	F
7-7 - Contrôle de fermeture de la porte de la cabine	B			P		E	F
7-8 - Eclairage normal	B					E	F
7-9 - Ventilation	B					E	
7-10 - Affichage	B			P		E	
7-11 - Eclairage de secours	B	2.2		P		E	F
7-12 - Garde pieds (déploiement contact électrique)	B	1.6		P		E	F
8 - ORGANES DE COMMANDE EN CABINE							
8-1 - Organe de commande	B					E	F
8-2 - Dispositif d'arrêt en cabine	NC			P		E	F
8-3 - Bouton de réouverture des portes	B			P		E	F
8-4 - Dispositif de demande de secours	B	2.2		P	R	E	F
9 - TOIT DE CABINE							
9-1 - Dispositif d'arrêt sur le toit de cabine	B	1.7		P	R	E	F
9-2 - Manœuvre d'inspection sur le toit de cabine	B	1.7		P		E	F
9-3 - Balustrade	M	Anomalie N° 5					
9-4 - Dispositif de demande de secours sur toit de cabine	B	2.2		P		E	F
10 - CONTREPOIDS – ORGANES DE COMPENSATION							
10-1 - Eléments constitutifs des contrepoids	B					E	
10-2 - Eléments constitutifs des organes de compensation	NC					E	
11 - DISPOSITIFS DE SECURITE							
11-1 - Parachute cabine pour ascenseurs électriques	B	1.5		P	R	E	F
11-2 - Parachute contrepoids	NC			P	R	E	
11-3 - Limiteur de vitesse	B	1.5			R	E	F
11-4 - Dispositif s'opposant à la vitesse excessive de la cabine en montée (ascenseur électrique à adhérence)	NC	3.2		P		E	
11-5 - Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance	NC			P		E	F
11-6 - Butée ou limiteur cabine (maintenance)	NC			P		E	F
11-7 - Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	NC					E	F
11-8 - Organe de liaison (position cabine)	M	Anomalie N° 6					
11-9 - Hors course en manœuvre normale	B					E	F
11-10 - Limiteur de course inspection	B	1.7		P		E	F
11-11 - Parachute et limiteur de vitesse pour ascenseur hydraulique	NC	2.4		P	R	E	F
11-12 - Dispositif s'opposant à la dérive pour ascenseur hydraulique	NC	2.4		P	R	E	
12 - LOCAUX DE LA MACHINE, ET DES POULIES							
12-1 - Accès aux locaux	M	Anomalie N° 7		1.8		R	E
12-2 - Sol	B					R	E
12-3 - Accès intérieur(s) au local machine	M	Anomalie N° 8		1.8	P		E
12-4 - Interrupteur force motrice	B	2.5				R	E
12-5 - Eclairage normal	B	2.7		P	R	E	F
12-6 - Interrupteur d'arrêt local des poulies	NC	1.7				R	E

13 - MACHINE						
13-1 - Mécanismes	M	Anomalie N° 9				E F
13-2 - Manœuvre de secours manuelle	B				R	E F
13-3 - Manœuvre électrique de rappel	B				R	E F
13-4 - Protection des organes mobiles de transmission	B		2.6	P		E
13-5 - Précision d'arrêt de la cabine	B		2.1 ou 3.1	P	R	F
14 - ELECTRICITE						
14-1 - Interconnexion des masses métalliques	B		2.5	P		E
14-2 - Etat général des éléments constitutifs	B		2.5	P		E
14-3 - Etat des protections des circuits électriques, disjoncteurs et circuit de terre	B		2.5	P		E

Les points suivants sont abrogés 2.1, 3.1 et 3.2 (Pour les points 2.1 et 3.1 concerne seul les bâtiments ERP)

CONTRÔLE TECHNIQUE

N° MD2025/03/13-03

Lieu :

3 SQUARE COPERNIC 78150 LE CHESNAY

REALISATIONS A FAIRE SANS DELAI

1 & 2 - OBLIGATIONS A 2010 ET 2014

Conforme

OBSERVATIONS SUITE AU CONTRÔLE

Risques	
8	1 - Absence d'échelle en cuvette (hauteur > 500 mm)
13	2 - La porte du 0 est coupante
14	3 - Les câbles de traction sont à surveiller
13	4 - Absence de goupille sur les poupées de contrepoids
13	5 - Rigidifier la barrière
12	6 - Absence d'indication de la position de la cabine en machinerie
12	7 - Absence de l'indication de la position de la machinerie
2	8 - Absence du crochet de manutention ou d'une pancarte 'Manutention hasardeuse'
8	- Absence de rambarde sur le massif en machinerie
14	9 - Le treuil a une fuite d'huile

Les points en italique sont à réaliser par l'ascensoriste (suivant le type de contrat)

Code de risques					
1	Coupure	6	Enfermement	11	Asphyxie
2	Manutention hasardeuse	7	Electrocution	12	Panique
3	Heurt	8	Chute de dénivellation	13	Défaut de fonctionnement
4	Ecrasement	9	Chute de plein pied	14	Défaut d'usure
5	Cisaillement	10	Chute d'objet		



EXPERTISES EN ASCENSEURS

Contrôle technique N° MD2025/03/13-03

COMMANDE CLIENT N°
Résidence
IENA
3 SQUARE COPERNIC
78150 LE CHESNAY

BILAN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° MD2025/03/13-03

1 - Documents présentés lors du contrôle technique

	OUI	NON
Dossier technique complet de l'ascenseur (plan de montage, plan de l'armoire et autres ...) <i>Plans électriques et autres</i>	X	
Le carnet d'entretien prévu à l'article R. 125-2-1 du code de la construction et de l'habitation <i>En machinerie</i>	X	
La dernière étude de sécurité réalisée suivant le décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008 <i>Présent du 03/02/2006 (à mettre à jour)</i>	X	
Le rapport d'examen et d'essais établi après une transformation importante de l'ascenseur <i>Absent</i>		X
Le rapport de la personne qui a effectué le précédent contrôle technique <i>Absent</i>		X
La notice d'instruction nécessaire à l'entretien <i>Présent</i>	X	

2 - Objet du contrôle technique

Le contrôle technique a pour objet :

- a) de vérifier que les appareils auxquels s'applique le décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs sont équipés des dispositifs prévus par ce décret et que ceux-ci sont en bon état de marche
- b) de vérifier que les appareils qui n'entrent pas dans le champ d'application du décret du 24 août 2000 susmentionné sont équipés des dispositifs de sécurité prévus par les articles R. 125-1-1 et R. 125-1-2 et que ces dispositifs sont en bon état, ou que les mesures équivalentes ou prévues à l'article R. 125-1-3 sont effectivement mises en œuvre
- c) de repérer tout défaut présentant un danger pour la sécurité des personnes ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'appareil



EXPERTISES EN ASCENSEURS

Contrôle technique N° MD2025/03/13-03

COMMANDE CLIENT N°
Résidence
IENA
3 SQUARE COPERNIC
78150 LE CHESNAY

3 - Essais non réalisés

Liste des parties de l'ascenseur qui n'ont pu être réalisées pendant le contrôle technique

R.A.S.

4 -Méthode d'essais du parachute

Suivant l'annexe F de la norme NF P 82.212 édition de novembre 2005 ou NF P 82.312

1° Enclenchement manuel ou à télécommande du limiteur de vitesse pendant le fonctionnement de l'ascenseur en sens descente, entre les derniers et avant derniers niveaux.

2 ° Vérification de l'adhérence des câbles de traction en machinerie pour un ascenseur électrique ou création de mou de câbles pour un ascenseur hydraulique ou à tambour.

3° Contrôle de la coupure de la chaîne de sécurité et des contacts électriques concernés (survitesse, contact parachute).

4° Essais concluant.

5 - Conformité de l'ascenseur

OUI	NON
-----	-----

Ascenseur concerné par l'application du décret n° 2000-810 du 24 août 2000

	X
--	---

Conforme

☐

Non conforme

☐

Ascenseur installé avant l'application du décret n° 2000-810 du 24 août 2000

X	
---	--

Satisfaisant

☒

Non satisfaisant

☐

***Voir les non conformités dans la feuille d'observation**

Demande de mise à l'arrêt de l'appareil (cause de sécurité des usagers et intervenants):

NON